



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-556
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2016-536
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2018, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2018-556 vise à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des zones à l'assujettissement de ce règlement.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 10 mai 2018 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à la Mairie, à l'adresse suivante : 245, chemin Picard, Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2.

Fait à Shefford, le 14 mai 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon